

NATIONS UNIES

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en Centrafrique



UNITED NATIONS

United Nations Multidimensional Integrated Stabilization Mission in the Central African Republic

Division des droits de l'homme

Rapport mensuel sur la situation des droits de l'homme

Juillet 2022

La Division des droits de l'homme (DDH) a pour mandat d'assister le gouvernement de la République centrafricaine (RCA) à promouvoir et à protéger les droits de l'homme à travers ses bureaux de terrain et son quartier général à Bangui. Ce rapport est basé sur les informations reçues par la DDH et ne comprend que les violations et atteintes des droits de l'homme qui se sont produits, ont été documentés et vérifiés au cours du mois de juillet 2022.

Les incidents qui n'ont pas pu être vérifiés ne sont pas inclus. Les crimes ordinaires sont également exclus de ce rapport. Ces informations sont partagées aux niveaux local et national avec les autorités de la RCA et les partenaires.

Contexte sécuritaire et politique en juillet 2022

1. La situation sécuritaire s'est détériorée au cours du mois de juillet dans le **secteur Ouest** où les *Forces armées centrafricaines* (FACA) et les "autres personnels de sécurité" (APS) ont mené des opérations contre les combattants du groupe armé *Retour, Réclamation et Réhabilitation* (3R) qui, avec les combattants anti-Balaka, sont devenus plus actifs. Par exemple, le 8 juillet, dans la préfecture de la **Nana-Mambéré**, 12 combattants armés anti-Balaka ont attaqué au moins 10 civils et volé leurs biens à 20 km à l'est de Baoro (axe Baoro-Bozoum). Dans la préfecture de l'**Ouham**, des combattants du 3R auraient attaqué 11 mineurs artisanaux lors de deux incidents distincts : l'un à l'extérieur de la ville de Gbassou (20 km au nord-est de Boguila) et l'autre près d'un site minier situé à 16 km de Nana-Bakassa. Dans la préfecture de l'**Ouham-Pendé**, les 3R ont mené des attaques distinctes contre des civils les 23 et 26 juillet, et deux raids nocturnes distincts les 25 et 27 juillet à Mbotoga (50 km de Bocaranga) où ils ont pillé le village.
2. Dans le **secteur Centre** des préfectures de la **Nana-Grébizi** et de la **Bamingui-Bangoran**, malgré une situation relativement calme dans la ville et ses environs immédiats, les conditions de sécurité des villageois deviennent de plus en plus précaires en raison de la présence présumée de combattants de la *Coalition des patriotes pour le changement* (CPC) sur l'axe Golongosso (au nord-est de Ndélé vers la frontière tchadienne) en raison de la présence résiduelle de combattants du *Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique* (FPRC). Dans l'un de ces cas, les combattants FPRC ont volé les possessions d'au moins six hommes et l'un d'entre eux a été blessé par balle. Dans la préfecture de la **Ouaka**, un défenseur des droits humains a reçu des informations concernant le déplacement de membres de la communauté peuhle de Bambari à Bangui, car ils se sentaient menacés d'arrestation arbitraire, d'intimidation, d'extorsion et d'atteinte à leur droit à la vie par les APS et les FACA en raison de leur lien présumé avec l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC) ou simplement en raison de leur statut de commerçants. Après deux arrestations distinctes de commerçants peulhs

par des agents de l'État, dont une disparition forcée, les membres de la communauté peuhle du district de Bambari, dans le Borno, ne se sentent plus en sécurité.

3. Depuis juin 2022, la DDH a documenté des violations et atteintes aux droits de l'homme dans le contexte de la transhumance dans les **secteurs Centre et Est**, en particulier dans la préfecture de **Mambéré-Kadeï**, avec des affrontements entre les éleveurs et la population locale Sur l'axe Dekoa-Bouca (Préfecture de **Kémo**), des éleveurs peulhs ont été enlevés et se sont fait voler leur bétail par des combattants armés présumés du CPC, qui se sont réfugiés à Batangafo. Dans l'axe Dekoa-Mala, des hommes armés ont volé 49 têtes de bétail à des éleveurs peulhs.
4. Dans le **secteur Est**, dans la préfecture de **Mbomou**, les violences sexuelles liées aux conflits (VSLC) persistent notamment à Nzako et Bakouma. Malgré la présence de la force de la MINUSCA, les cas de viols de femmes et de filles continuent, et beaucoup d'entre elles se sont réfugiées dans la brousse, tandis que d'autres ont fui vers Bangassou ou Bria.
5. Le 15 juillet, Idriss Ibrahim Issa (alias "Ben Laden"), qui faisait l'objet d'un mandat d'arrêt émis par la Cour pénale spéciale (CPS) le 22 septembre 2020, a été présenté aux juges d'instruction de la CPS pour sa comparution initiale. À l'issue de l'audience, il a été inculpé de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre et placé en détention préventive. Le 28 juillet, la Cour pénale internationale a rendu public une version expurgée du mandat d'arrêt contre Mahamat Nouredine Adam plus connu sous le nom de Nouredine Adam, dirigeant du FPRC et qui a occupé le poste de ministre de la Sécurité, de l'Émigration, de l'Immigration et de l'Ordre public entre le 31 mars et le 22 août 2013. Ce mandat, qui était précédemment scellé et datait de janvier 2019, indique qu'Adam est recherché pour des accusations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.
6. À Bangui, dans la préfecture de l'**Ombella M'Poko**, les tensions se sont poursuivies entre les personnes favorables à la modification de la Constitution du 30 mars 2016 et celles qui y sont opposées se poursuivent, avec des messages de haine et d'incitation à la violence postés sur les médias sociaux. Pour faire baisser les tensions, le Conseil National de la Médiation a lancé des discussions avec la société civile et les acteurs politiques dans le but de limiter la propagation des messages de haine et d'incitation à la violence. Si rien n'est fait pour y remédier de manière appropriée, cette situation pourrait conduire à des violences ou à des affrontements susceptibles de porter atteinte à l'ordre public et à la paix.

Violations et atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire

Tendances principales

Au total, **385 violations et atteintes des droits de l'homme** ainsi que des infractions au DIH touchant **307 victimes** ont été documentés en juillet 2022. Cela constitue une **augmentation significative** du nombre de victimes documentées par rapport à juin 2022.

Au cours de la période considérée, les acteurs étatiques ont été responsables d'un peu plus de violations des droits de l'homme et de victimes. Cependant, les groupes armés signataires de l'APPR-RCA ont été responsables de la plupart des civils tués.

7. Au cours du mois de juillet, la DDH, y compris la Section pour la protection des femmes (SPF) et la Section pour la protection de l'enfance (SPE), a documenté et vérifié 385 violations et atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire (DIH), affectant 307 victimes civiles. Sur les 307 victimes, 78 ont subi plusieurs violations au cours d'un même incident. Sur le nombre total de violations documentées, 251 ont effectivement eu lieu en juillet 2022. La DDH a également enregistré 44 allégations de violations des droits de l'homme et d'atteintes affectant au moins 31 victimes, qui étaient toujours en cours de vérification à la fin du mois de juillet et n'ont donc pas été incluses dans ce rapport.

8. Ce mois-ci, le nombre de victimes a augmenté de 51% par rapport à juin 2022, au cours

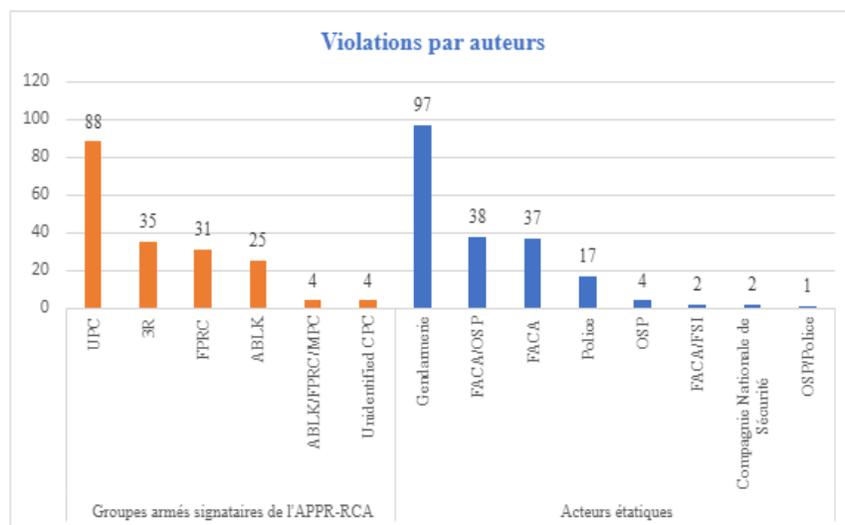
duquel 202 victimes avaient été enregistrées. Cette augmentation significative s'explique en partie par le

changement de méthodologie de la DDH qui a commencé à enregistrer plusieurs violations des droits de l'homme par victime depuis juillet 2022¹. En outre, au cours de la période considérée, le Défenseur des droits de l'homme a enregistré 115 violations liées à des arrestations et détentions arbitraires, principalement en raison du dépassement du délai légal de garde à vue, ce qui explique également le chiffre élevé des violations globales.

9. La préfecture de la Haute-Kotto a été la plus touchée en termes de violations et d'atteintes aux droits de l'homme, ainsi que de victimes (115 violations affectant 93 victimes). Ceci peut être en partie attribué à la détention arbitraire de 37 personnes dans la gendarmerie de Bria, en raison du dépassement de la durée légale de garde à vue, et au recrutement et à l'utilisation de 29 enfants auto-démobilisés par le FPRC.
10. Ce mois-ci, les types de violations et d'atteintes les plus courants sont les arrestations et détentions arbitraires (représentant 30% des violations), les violations du droit à l'intégrité physique et mentale (représentant 21% des violations) et du droit à la propriété (représentant 18% des violations).
11. La plupart des victimes étaient des hommes (128), suivis des femmes (34), des garçons (27) et des filles (21). En outre, il y a eu 90 victimes civiles pour lesquelles le sexe n'était pas indiqué (14 mineurs inconnus et 76 adultes inconnus) et sept groupes de victimes collectives.
12. Dans la majorité des cas, les hommes ont été victimes d'arrestations et de détentions arbitraires, de destructions de biens et d'atteintes à l'intégrité physique et mentale, à savoir de mauvais traitements. Les femmes, quant à elles, ont surtout souffert de menaces à leur intégrité physique et mentale, principalement de mutilations et de blessures, de détentions arbitraires et de viols. Il convient de noter que les femmes et les filles représentaient 100% des cas documentés de VSLC. Les garçons et les filles ont été victimes de recrutement forcé dans la plupart des cas, mais les filles ont souvent été victimes de VSLC pendant le recrutement.

Les auteurs : Acteurs étatiques et groupes armés signataires de l'APPR-RCA

13. Pour la période considérée, les acteurs étatiques et les groupes armés ont commis à peu près le même nombre de violations et d'atteintes aux droits de l'homme. Cependant, les groupes armés signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République Centrafricaine (APPR-RCA) ont été responsables de la plupart des victimes.

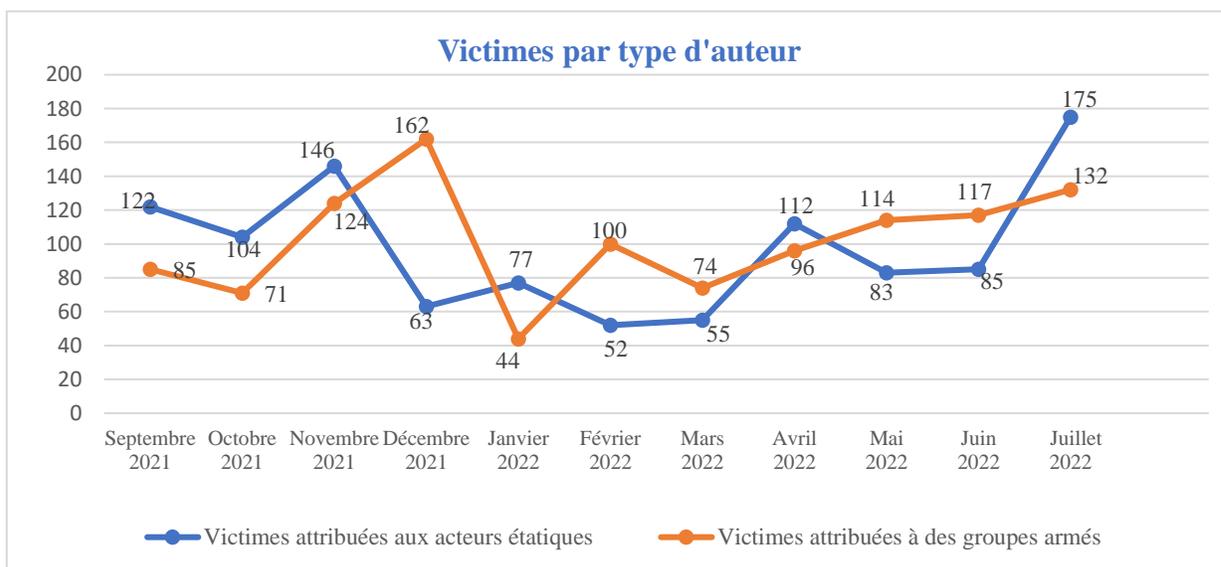


14. **Les groupes armés ont été responsables de 187 violations des droits de l'homme, touchant 132 victimes.** Parmi les groupes armés signataires de l'APPR-RCA, l'UPC a commis la majorité des atteintes (88), suivie par les 3R et le FPRC. Les types d'atteintes les plus courants commis par les groupes armés sont la destruction et l'appropriation de biens (62 violations) et le recrutement et l'utilisation d'enfants (32 violations). Les groupes

¹ La méthodologie appliquée par la DDH pour collecter les données a changé par rapport à celle utilisée depuis janvier 2022, lorsque la Division a commencé à enregistrer plusieurs types de violations des droits de l'homme au cours d'un même incident et contre différentes victimes. Cependant, seule la violation la plus grave par victime était documentée. Depuis juillet 2022, la Division compte toutes les violations par victime. En outre, depuis juin 2022, la DDH signale systématiquement les cas de détention arbitraire par les autorités de l'État qui dépassent le délai légal de garde à vue.

armés sont également responsables des huit exécutions sommaires qui ont eu lieu ce mois-ci, ainsi que de 20 des 24 cas de VSLC. Les femmes et les filles victimes de ces violences ont également subi de multiples violations. Par exemple, quatre jeunes filles âgées de 14 à 17 ans ont été violées puis mariées de force à des leaders anti-balaka dans la préfecture de Ouham. Pendant ce temps, les autres victimes de VSLC ont été maltraitées, extorquées, parfois recrutées, puis violées.

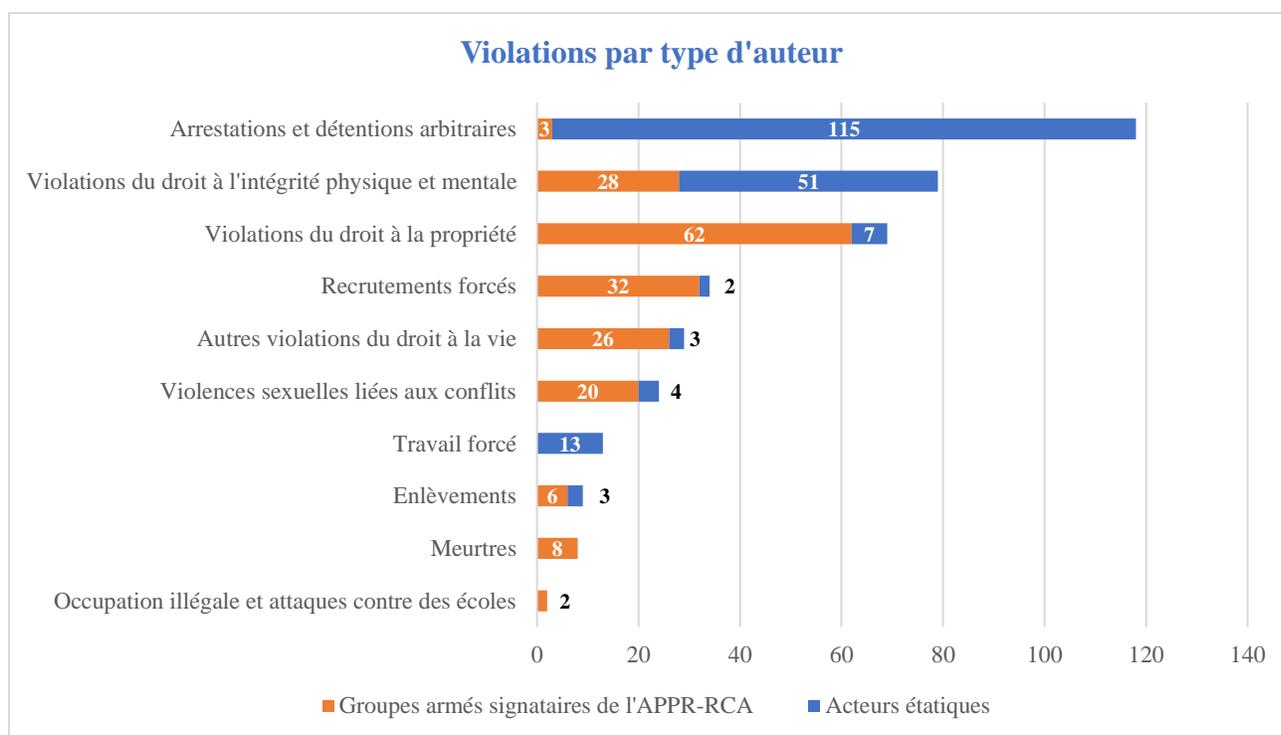
15. D'autre part, les **acteurs étatiques ont été responsables de 198 violations des droits de l'homme affectant 175 victimes**. Parmi les acteurs étatiques, la Gendarmerie a été responsable de la majorité des violations, en raison des cas d'arrestations et de détentions arbitraires. Les FACA, séparément ou conjointement avec les APS, ont commis 75 violations des droits de l'homme (FACA : 37 violations et FACA/APS : 38 violations) affectant 57 victimes. Les éléments de FACA ont commis plusieurs violations par victime. Cela inclut par exemple les mauvais traitements infligés à un homme de 23 ans à Bangui, qui a également été mutilé et blessé après avoir été la cible de tirs d'un élément des FACA. Des éléments des FACA ont également été responsables du viol de deux jeunes filles âgées de 12 et 16 ans à Bangui, tandis qu'un gendarme a enlevé puis violé une commerçante de 19 ans. Les éléments des FACA sont également responsables des huit cas de torture, qui ont touché 14 victimes au total. En plus des violations perpétrées par les FACA, et comme dans les rapports mensuels précédents, les APS continuent d'utiliser des mandataires, ce qui explique que seules quatre violations des droits de l'homme directement commises par les OSP ont été documentées, toutes liées à des mauvais traitements et des menaces de mort.
16. Le **secteur Est** a été le plus touché (201 violations) en raison des affrontements en cours entre les FACA soutenues par les APS et l'UPC, notamment dans la localité de Ouanda-Djallé (préfecture de Vakaga). Les groupes armés signataires de l'APPR-RCA sont responsables de la majorité des violations et atteintes des



droits de l'homme dans l'Est de la RCA, l'UPC étant responsable de la plupart d'entre eux (37%). Les combattants de l'UPC se sont livrés à des attaques illégales, comprenant l'occupation illégale de deux écoles et le refus de l'accès humanitaire, ainsi que la destruction ou l'appropriation de biens. L'UPC a également été responsable du meurtre de la plupart des civils au cours de la période considérée. En ce qui concerne les acteurs étatiques, la DDH a documenté le recrutement forcé de deux mineurs, ainsi que l'arrestation arbitraire et le travail forcé de 12 hommes par des éléments FACA et APS.

17. Les deux dernières semaines de juillet, la situation sécuritaire s'est détériorée dans le **secteur Est** en raison des attaques menées par les anti-Balaka et le FPRC, ainsi que de la présence continue des combattants de l'UPC. Les groupes armés ont commis la plupart des violations et atteintes aux droits de l'homme, et l'UPC a été responsable, à elle seule, de 38% des atteintes aux droits de l'homme. Comme dans le **secteur Centre**, les

combattants de l'UPC ont été principalement responsables de mauvais traitements suivis de destruction et d'appropriation de biens. Les combattants anti-Balaka ont quant à eux, été responsables de la plupart des cas de VSLC, dont quatre cas de viols et de mariages forcés, ainsi que de divers cas de destruction et d'appropriation de biens (12).



18. Dans le **secteur Ouest**, la présence du 3R et les arrestations et détentions arbitraires par les acteurs étatiques continuent de représenter une menace pour la population civile. Contrairement aux **secteurs Est et Centre**, les acteurs étatiques, à savoir la gendarmerie, ont été responsables de la plupart des violations des droits de l'homme (56%), la grande majorité d'entre elles étant des cas d'arrestation et de détention arbitraires. Suivant la tendance des mois précédents, parmi les groupes armés signataires de l'APPR-RCA, les 3R ont commis la plupart des violations des droits de l'homme dans l'ouest de la RCA, où ils sont les plus actifs. Au cours de la période considérée, les combattants du 3R ont commis de multiples atteintes à l'encontre d'une même victime. Par exemple, ils ont souvent maltraité des civils, volé leurs biens matériels et agressé sexuellement ou violé des femmes. Les 3R ont également été responsables de la mort d'un garçon de 14 ans.

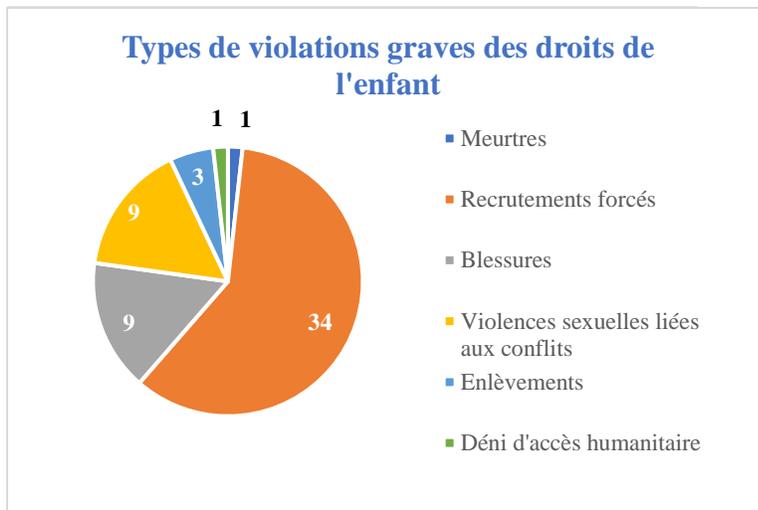
Les enfants dans les conflits armés²

19. Au cours de la période considérée, le Groupe de travail national sur la surveillance et la communication de l'information (CTFMR) a vérifié 57 violations graves des droits de l'enfant touchant 52 enfants (28 garçons et 24 filles), ce qui indique une diminution de 47% des violations graves et de 48% des victimes touchées par rapport à la période précédente. Parmi les violations des droits de l'homme et les atteintes documentés, quatre enfants ont été victimes de deux violations : deux filles (recrutement et utilisation, et viol), une fille

².

(enlèvement et viol) et un garçon (enlèvement, et recrutement et utilisation). En outre, il y a eu un cas de refus d'accès humanitaire.

20. Les groupes armés étaient responsables de 81% des violations des droits de l'homme et des abus, tandis que les acteurs étatiques, y compris leurs alliés, étaient responsables des 19% restants. Quarante violations ont eu lieu avant le mois de juillet mais ont été vérifiées pendant la période considérée. La diminution observée au cours de cette période par rapport au mois précédent pourrait s'expliquer par le nombre élevé d'incidents de recrutement et d'utilisation vérifiés tardivement et documentés seulement en juin.



Campagne “Agir pour protéger / Act to Protect”

Pour continuer à renforcer la prévention des violations graves des droits de l'enfant par les parties au conflit, des formations sur les six violations graves des droits de l'enfant et la protection des enfants pendant les conflits armés ont été dispensées à 145 soldats de la paix (102 hommes et 43 femmes). Des formations et des séances de sensibilisation similaires ont également été organisées à l'intention de 712 membres et dirigeants communautaires, des forces de défense et de sécurité nationales (FSI et FACA) et des membres de la société civile (400 hommes et 312 femmes).

21. Les violations et les atteintes documentées comprennent le recrutement et l'utilisation (34), les meurtres (un), les mutilations (neuf), les viols et autres formes de violence sexuelle (neuf), les enlèvements (trois) et le refus d'accès humanitaire (un). Les groupes armés ont commis le plus grand nombre d'atteintes aux droits de l'homme (46), principalement les factions du CPC (44), qui comprend le FPRC (31), le 3R (huit), les anti-Balaka (quatre) et l'UPC (un) ; les anti-Balaka (un)³ et l'UPC (un). Les acteurs étatiques et les forces alliées ont perpétré les 11 violations restantes : FACA (six) et FACA/APS (cinq). La Haute-Kotto a été la préfecture la plus touchée avec 36 violations, suivie de Nana-Mambéré (six), Ouham-Fafa (quatre), Bangui et Basse-Kotto (trois chacune),

Nana-Grébizi (deux), et Mambéré-Kadéï, Ombella M'Poko et Ouham-Fafa (une chacune).

Violences sexuelles liées aux conflits

22. Au cours de la période examinée, le DDH a documenté un total de 24 cas de VSLC affectant 13 victimes (six femmes et sept filles). Il y a eu quatre cas de mariage forcé, sept cas d'agression sexuelle et 13 viols. Il convient de noter qu'il est possible qu'une victime ait subi plusieurs violations, par exemple un viol suivi d'un mariage forcé. Le nombre de cas en juillet est plus élevé que le nombre de cas documentés en juin (sept cas touchant 10 victimes). Le 4 juillet, lors de la 84^{ème} session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, Coordinatrice résidente et Coordinatrice humanitaire (DSRSG/RC/HC), ainsi que l'UNICEF, l'UNFPA et la conseillère pour la protection des femmes, ont présenté la situation en RCA. Ils ont, entre autres, discuté de la prévalence de la

³ Ce cas s'ajoute aux quatre autres attribuables aux anti-balaka. En effet, ce cas est lié à la démobilisation récente d'enfants qui ont été enlevés et recrutés par les anti-balaka avant la création du CPC, et donc mis en évidence comme un auteur distinct.

violence sexuelle liée au conflit et des violences basées sur le genre dans le pays, partagé les actions et initiatives prises par les acteurs des Nations Unies pour répondre à ces problèmes, et présenté à cet égard des recommandations au gouvernement de la RCA.

23. Le 25 juillet, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) a publié un rapport sur Bakouma, décrivant les violences sexuelles systématiques et généralisées (documentées par la MINUSCA) perpétrées par les groupes armés (FRPC et UPC) pendant leur contrôle de la ville de Bakouma et de ses environs durant la période électorale.
24. Le 25 juillet, le chef de l'État a présenté aux partenaires des Nations Unies un budget de 945 000 dollars américains pour la mise en œuvre du plan d'action national adopté en juin 2022 pour prévenir et lutter contre les violences sexuelles et sexistes et les violences sexuelles liées au conflit. Il a sollicité leur soutien pour son financement. Ce plan est principalement axé sur la documentation de la prévalence des violences sexuelles liées au conflit en RCA, les initiatives législatives et judiciaires dans ce domaine et l'assistance multisectorielle aux survivants, ainsi que sur la coordination et le soutien institutionnel nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Promotion des droits de l'homme et renforcement des capacités

25. Ce mois-ci, la DDH a organisé 135 activités sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire dans 11 préfectures, au profit de 1 926 personnes, dont 338 femmes.⁴

Prévention du discours de haine et de l'incitation à la violence

L'unité de justice transitionnelle a tenu en juillet des réunions avec le groupe de travail interne de la MINUSCA sur le discours de haine et l'incitation à la violence, dont la DDH assure le secrétariat. Avec la participation de la Division des affaires politiques et de l'unité de communication stratégique et d'information publique, les termes de référence du groupe de travail sont en cours d'élaboration.

26. Ces activités ont compris 13 campagnes de sensibilisation, atteignant 776 bénéficiaires (176 femmes), dont des personnes déplacées internes, des jeunes, des chefs religieux et la population. En outre, huit formations de renforcement des capacités ont été organisées au profit de 104 personnes, dont 28 femmes, issues d'organisations de la société civile, de forums locaux des droits de l'homme, de chefs communautaires et de la population. La DDH a également mené six activités de renforcement des capacités pour 224 membres des forces MINUSCA/UNPOL, dont 43 femmes.

27. Lors des visites de contrôle de 19 centres de détention dans sept préfectures au mois de juillet, la DDH a documenté un nombre élevé de détentions illégales et a plaidé en faveur des droits des détenus auprès des responsables de la détention. Au cours de ses visites, la DDH a constaté qu'au moins 115 personnes étaient détenues arbitrairement (au-delà du délai légal ou en dehors de toute procédure régulière). En outre, la DDH a noté que les conditions de détention, en particulier dans les postes de police et de gendarmerie, restaient très mauvaises, avec un accès limité aux soins de santé, à l'hygiène ou à la nourriture, ce qui affecte la dignité des détenus. Le plaidoyer de la DDH auprès des autorités administratives et judiciaires à Bimbo a permis la libération de six personnes détenues au-delà de la limite légale, et à Bria, le transfert de trois patients vers un hôpital voisin pour y être soignés.

28. Le 14 juillet, la DDH a participé à un atelier de sensibilisation ciblant les acteurs de la justice sur la protection des femmes contre les violences liées aux accusations de sorcellerie. Organisé conjointement par ONU femmes et l'unité UNPOL de la MINUSCA et le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, l'atelier a permis à 26 participants, dont 14 femmes, notamment des magistrats, des officiers de police judiciaire et du personnel pénitentiaire, de discuter des défis liés aux droits de l'homme et à la justice dans le traitement des litiges liés aux accusations de sorcellerie.

⁴ Les préfectures sont les suivantes : Bamingui-Bangoran, Haute-Kotto, Mambéré-Kadéï, Mbomou, Nana-Grébizi, Nana-Mambéré, Ombella M'Poko, Ouaka, Ouham, Ouham-Pendé, et Vakaga.

29. Le 25 juillet, le HCDH a publié un rapport qui décrit comment une milice composée d'anciens combattants anti-Balaka, et des douzaines de jeunes recrutés et formés par les APS et les FACA, ont mené une attaque contre le village de Boyo dans la préfecture de la **Ouaka** du 6 au 13 décembre 2021. Le rapport conclut qu'au moins 20 civils ont été tués, cinq femmes et filles violées, quelque 547 maisons brûlées et pillées, et plus de 1 000 villageois forcés de fuir. Les violations documentées comprennent des meurtres, des blessures, des prises d'otages, l'appropriation ou la destruction de biens, des déplacements forcés et des violences sexuelles liées aux conflits.

Justice transitionnelle

L'unité de justice transitionnelle et d'appui aux institutions étatiques a conclu son cycle de 20 missions de sensibilisation et d'information sur le mandat de la **Commission vérité, justice, réparation et réconciliation (CVRJR)** par deux ateliers organisés à Bangui par les commissaires pour les représentants des institutions de la RCA et les organisations de la société civile.